

Descriptif

Source : WEB

Avis de marché

Département(s) de publication : 75

Annonce n° 26-12424

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Sénat

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fourniture de consommables informatiques

Description : La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché de fournitures de consommables informatiques pour le Sénat. Il s'agit d'un accord-cadre s'exécutant par bons de commande pour une durée d'un an renouvelable 3 fois compter de sa date de notification.

Identifiant de la procédure : 623e1ba6-e4aa-4ae0-8746-6ba1b61431d5

Identifiant interne : SENAT-DSI-2026-001

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 30125100 Cartouches de toner

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 30125110 Encre pour imprimantes laser/télécopieurs

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 230,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 333,333 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Les motifs d'exclusion sont la corruption et les motifs d'exclusion définis aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique. Le marché est reconductible trois fois par tacite reconduction par périodes d'un an, soit un maximum de quatre ans au total. En application de l'article R. 2161-5 du code de la commande publique, il pourra être procédé à des auditions des soumissionnaires pour préciser la teneur des offres.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Fournitures de consommables informatiques

Description : La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché de fournitures de consommables informatiques pour le Sénat. Il s'agit d'un accord-cadre s'exécutant par bons de commande pour une durée d'un an renouvelable 3 fois compter de sa date de notification.

Identifiant interne : SENAT-DSI-2026-001

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 30125100 Cartouches de toner

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 30125110 Encre pour imprimantes laser/télécopieurs

Options :

Description des options : Le marché est reconductible trois fois par tacite reconduction par périodes d'un an, soit un maximum de quatre ans au total.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 230,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 333,333 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : La sélection des candidatures est réalisée dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du code de la commande publique. Elle s'effectue en tenant compte des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières des candidats. Conformément à l'article R. 2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra avoir lieu à tout moment, y compris après le classement des offres, et au plus tard avant l'attribution du marché. Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes : Éléments de la candidature : - la lettre de candidature (imprimé DC1) complétée et signée, comportant une adresse électronique valide à laquelle pourra être envoyée toute correspondance relative à la consultation. En cas de candidature groupée, une seule lettre de candidature sera établie pour l'ensemble du groupement. Elle sera renseignée et signée par tous les membres du groupement. Elle précisera la nature du groupement et désignera un mandataire ; - la déclaration du candidat (imprimé DC2), dûment complétée ; - la déclaration sur l'honneur, datée et signée, prévue à l'article R. 2143-6 du code de la commande publique si elle ne figure pas dans le DC1 (modèle joint en annexe du règlement de la consultation) ; - Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction visés par le règlement (UE) n° 2022/576 du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014

